



# **Syndicat National *FORCE OUVRIÈRE* des personnels de préfecture et des services du ministère de l'intérieur**



**41<sup>ème</sup> CONGRÈS ORDINAIRE  
Allevard-les-Bains (Isère 38)  
Du 17 au 21 octobre 2016**

## **RÉSOLUTION N°1**

### **ACTION SYNDICALE**

**Président** : Antoine GOFFINET

**Rapporteurs** : Laura DEBOUCHE

Réunis à Allevard les Bains du 17 au 21 octobre 2016, les délégués du 41<sup>ème</sup> congrès des personnels de préfecture et des services du ministère de l'Intérieur FORCE OUVRIERE réaffirment leur attachement à la Charte d'Amiens.

Ils considèrent que l'indépendance syndicale vis-à-vis de toute structure ou influence extérieure est une nécessité et la condition indispensable à la représentation et à la défense efficace des droits et intérêts matériels et moraux des salariés actifs, chômeurs et retraités.

Face aux politiques régressives menées par les gouvernements successifs s'inscrivant dans les orientations budgétaires européennes et internationales qui tendent à remettre en cause les acquis sociaux de tous les salariés, publics et privés au nom de la compétitivité et de la réduction dogmatique des dépenses publiques.

Face aux politiques de démantèlement systématique de tous les services publics et de remise en cause du Statut Général de la Fonction Publique.

Face à la campagne de dénigrement systématique des fonctionnaires, orchestrée par les pouvoirs politiques et financiers, relayée par les médias,

Face à la volonté affichée des pouvoirs publics de faire supporter aux personnels les conséquences de la crise, par les suppressions d'effectifs et la déstructuration de l'organisation administrative, économique et sociale du territoire,

Le 41<sup>ème</sup> congrès du syndicat national FORCE OUVRIÈRE des personnels de préfecture et des services du ministère de l'Intérieur :

**RAPPELLE** son attachement aux valeurs républicaines et à leurs aspects sociaux, notamment les régimes de retraite par répartition et de sécurité sociale démantelées par les réformes successives,

**RAPPELLE** son attachement au service public et son opposition à la mise en œuvre du plan préfectures nouvelle génération (PPNG) qui conduit à poursuivre la suppression des missions et des emplois publics, et à remettre en cause l'égalité des droits des citoyens face à l'accès au service public ;

**RAPPELLE** son attachement au principe d'égalité femmes-hommes et exige l'application dans chaque département du protocole du 7 mars 2014 signé par FO PREFECTURES ;

**RAPPELLE** son attachement à un véritable dialogue social aussi bien au niveau départemental, régional, zonal que national et dénonce le simulacre pratiqué par l'administration,

**RAPPELLE** que seul le paritarisme garantit la représentation des personnels. Il doit être rétabli à tous les niveaux de décision au travers des différentes instances (CT, CAP). Le congrès rappelle à cet égard son attachement indéfectible à l'échelon départemental ;

**EXIGE** le respect des prérogatives des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène et de sécurité (CHSCT) départementaux et nationaux ;

**CONDAMNE** fermement l'application de la loi scélérate du 5 juillet 2010 sur la prétendue rénovation du dialogue social ;

**CONDAMNE** la perte de la gestion de proximité en Préfecture, politique destinée à parachever la gestion comptable des personnels, sans égard pour les réalités humaines ,

**S'INSURGE** contre la détérioration des conditions de travail, sa négation par l'administration et ses conséquences sur l'état de santé des personnels notamment la souffrance au quotidien des agents due aux réformes, aux mobilités imposées, et aux pressions diverses ;

**DÉNONCE** en conséquence l'accroissement insupportable de la charge de travail, la dégradation des conditions de travail et les conséquences sur la santé physique et mentale des agents ;

**DÉNONCE** les réorganisations en cascade, les mobilités (géographiques ou fonctionnelles) imposées, l'individualisation des carrières, la pression hiérarchique et le stress ainsi généré qui constituent des facteurs aggravants de plus en plus constatés ;

**DEMANDE** une vigilance dans l'application du télétravail choisi et volontaire au ministère de l'Intérieur,

**EXIGE** que le plan ministériel de prévention des risques psycho-sociaux soit réellement décliné et appliqué dans chaque département et que les travaux des cellules de veille transmis au ministère et à leurs membres reflètent la réalité ;

**CONSTATE** la nécessité de recueillir et de centraliser les données des sections sur le fonctionnement des CHSCT locaux et des cellules de veille ;

**DÉNONCE** l'indigence des perspectives d'évolution des carrières ;

**DÉNONCE** la politique salariale, et les effets pervers de la réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP), géographiquement inégalitaire et individualisé, qui accentue la paupérisation des personnels ;

**EXIGE** une augmentation des taux d'avancement de grade et de promotion de corps,

**REVENDIQUE** l'application stricte de la charte du dialogue social, basée sur les décrets de 1982 (droits syndicaux, CAP, CT...) signée par FO PREFECTURES au sein du ministère de l'Intérieur en tant qu'engagement *réciproque* entre l'administration et les représentants du personnel ;

**EXIGE** l'adaptation des moyens dévolus à l'action syndicale pour faire face à l'émergence des niveaux régional et zonal (ASA, CTS, moyens de communication, prise en charge des frais de déplacement...);

**AFFIRME** la nécessité pour tous les militants d'utiliser au maximum les droits syndicaux existants (ASA 13, ASA 15, contingent CHSCT, formation syndicale, vice – présidence des CLAS...);

**AFFIRME** la nécessité de soutenir une action syndicale commune à tous les personnels placés sous l'autorité du préfet et sollicite à cet égard l'appui des structures fédérales et confédérales (notamment la FSMI-FO, la FGF-FO ...);

**RÉAFFIRME** la nécessité de développer d'avantage l'action juridique et contentieuse comme moyen de lutte syndicale ;

**MILITE** pour la création du délit d'entrave syndicale dans le service public ;

Le Congrès rappelle la nécessité de maintenir le lien entre les actifs et les retraités au sein des sections ;

Le Congrès **RÉAFFIRME** la nécessité d'amplifier tant la formation des représentants du personnel qui siègent au sein de toutes les instances paritaires ou non que celle des militants actifs dans les sections ;

Le Congrès **APPORTE** son soutien et son appui à toute action engagée par les sections (manifestations, pétitions, grèves ou toute autre mobilisation si nécessaire) et mandate les délégués régionaux pour coordonner et le syndicat national pour relayer ces initiatives ;

Le Congrès **RAPPELLE** que les sections départementales se saisissent de tout dysfonctionnement affectant les personnels dans l'exercice de leurs missions, interpellent l'administration et alertent le délégué régional et le syndicat national ;

Elles peuvent solliciter, le cas échéant, l'intervention des médias et des élus de la République avec le soutien des adhérents et sympathisants en informant le syndicat national de leur action. Le congrès demande au syndicat national de donner aux sections des éléments de langage dans cette perspective.

Le Congrès **RÉAFFIRME** son attachement à la représentativité de FO PREFECTURES et des services du ministère de l'Intérieur, au niveau départemental, régional et zonal dans toutes les structures administratives de notre périmètre (préfectures, sous-préfectures, DDI, Maisons de l'État, juridictions administratives, SGAMI...) au plus près des collègues, en privilégiant les contacts directs ;

Le Congrès **RÉAFFIRME** que l'engagement syndical ne doit pas, de manière directe ou indirecte, constituer un préjudice dans la carrière de l'agent exerçant un mandat syndical. **L'engagement syndical ne doit ainsi pas rentrer en ligne de compte lors des entretiens professionnels, des décisions relatives à l'avancement et promotion au choix ou à la modulation du régime indemnitaire ;**

**Le Congrès réaffirme la nécessité de lutter contre toute discrimination liée à cette représentativité,**

Enfin, le 41<sup>ème</sup> congrès du syndicat Force Ouvrière des personnels de préfecture et des services du ministère de l'Intérieur ;

**RAPPELLE** sa solidarité active avec les salariés du secteur privé et du secteur public en lutte;

**DEMANDE** au CSN de relayer les actions départementales aux autres sections sur le plan national si les circonstances le nécessitent et de créer un forum sécurisé d'échanges et de discussions sur le site internet FO PREFECTURES ;

**DEMANDE** au syndicat national dans le cadre du référendum d'initiative populaire de faire circuler d'éventuelles pétitions pour obtenir le nombre de signatures nécessaire ;

**AFFIRME** qu'il mettra tout en œuvre pour défendre toutes ses revendications et **APPELLE** à la mobilisation des collègues face à la destruction du service public et de la fonction publique qui n'est plus une menace annoncée mais une terrible réalité qui fragilise les fondements de notre République : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité.

**Adoptée à l'UNANIMITÉ le 20 octobre 2016**

**Le congrès mandate le CSN pour la mise en œuvre de cette résolution.**



**Syndicat National *FORCE OUVRIÈRE***  
**des personnels de préfecture et des services du**  
**ministère de l'intérieur**



**41<sup>ème</sup> CONGRÈS ORDINAIRE**  
**Allevard-les-Bains (Isère 38)**  
**Du 17 au 21 octobre 2016**